

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 02 MAI 2022**

Date de convocation : 25/04/2022

Date d'affichage : 09/05/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 02 mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Madame Alicia DESSEULLES,

Excusés : Monsieur Christian HUBERT, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Gildas BAUDRY.

ORDRE DU JOUR

1. Voie douce tranches 2 et 3 - démarrage des travaux - planning
2. Renfort main d'œuvre service technique période mai à octobre 2022
3. EHPAD - présentation du projet éco-quartier intergénérationnel
4. Questions diverses

I - VOIE DOUCE TRANCHES 2 ET 3 - DEMARRAGE DES TRAVAUX - PLANNING

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de la voie douce entre le village le Breuil et le bourg de ST Ebremond devraient débuter courant mai.

Deux barrières bois (accès aux terrains agricoles bordant la voie) étaient prévues au marché de travaux, Monsieur le Maire s'interroge : ne vaudrait-il pas mieux envisager une barrière en acier galvanisé de 5.00 mètres (d'un seul tenant) ?

Monsieur Gérard DUVAL fait remarquer que la glissière de sécurité va être refaite en bois, il serait donc préférable de laisser les deux barrières de 2.50 m initialement prévues en bois. Le conseil municipal est favorable à maintenir les barrières bois.

Un talus (merlon) séparera la voie douce de la RD53 ; des plantations d'essences locales seront à prévoir à l'automne ; côté terrain agricole, une clôture pieu en bois-barbelés sera érigée en limite de propriété (clôtures appartenant ensuite aux propriétaires privés).

Des aménagements spécifiques sont prévus au départ de la voie douce au regard du bâti existant au village le Breuil (clause acte notarié).

II - RENFORT MAIN D'ŒUVRE SERVICE TECHNIQUE PERIODE MAI A OCTOBRE 2022

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la nécessité de renforcer les services techniques en période printanière et estivale,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet, 35h00mn/35h, pour assurer l'entretien des espaces verts (désherbage, tonte, taille, plantation, arrosage...) et travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments et les équipements publics (nettoyage du mobilier urbain, peinture, maçonnerie, plâtrerie...), à compter du 02/05/2022.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 mai 2022

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire
Commune historique de Canisy :	
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	24h24mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	23h08mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	19h25mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	19h58mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	23h40mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	24h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	30h23mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint d'animation territorial de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé :	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	3h27mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	24h15mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDI - article 3-3)	22h07mn/35h TNC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI - article 3-3)	23h39mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (de 2 ^e classe)	17h30mn/35h TNC
Commune nouvelle de CANISY	
Adjoint d'animation territorial	30h00mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial	31h54mn/35h TNC
Adjoint technique territorial	19h17mn/35h TNC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial (CDD article 3-I ^o 1) (01/03/2022-31/08/2022)	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial (CDD article L332-23) (02/05/2022)	35h00mn/35h TC

III - EHPAD - PRESENTATION DU PROJET ECO QUARTIER INTERGENERATIONNEL

Monsieur le Maire présente au conseil une ébauche du projet d'éco quartier intergénérationnel qui comprendra un EHPAD (programme de 74 lits), une micro-crèche et le RPE (Relais Parents Enfants). Le projet présenté a été élaboré par le Cabinet Oreka Ingénierie.

Monsieur le Maire rappelle que la petite enfance est une compétence de la CA Saint-Lô Agglo ; la communauté d'agglomération devrait porter le financement du projet.

Actuellement, les bureaux du RPE sont situés à la mairie annexe de St Ebremond ; en 2019, il avait été question de transformer des locaux de la zone artisanale en locaux adaptés, seulement la PMI n'avait pas été favorable à l'implantation du projet dans une ZA. Le projet a donc été abandonné faute de

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 mai 2022

volonté.

Monsieur Gildas BAUDRY demande si la commune est assurée que ce projet de construction de locaux pour le RPE sera pris en charge par la CA Saint-Lô Agglo. Monsieur le Maire répond qu'il ne dispose pas d'écrit en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la construction des locaux de la micro-crèche serait prise en charge par la commune. Les travaux ont été estimés à près de 500 000.00 € TTC par le cabinet Oreka ingénierie.

Le terrain disponible est d'une superficie de 14000 m². Il est envisageable de voir d'autres projets mûrir au sud du terrain ; cela dépendra de la superficie nécessaire au projet initial.

Qu'en est-il du financement ?

Monsieur le Maire répond que les travaux de l'EHPAD, près de 12 000 000 d'euros, seront financés par des subventions de l'ARS et du département, et le reste par l'emprunt.

Monsieur Gildas BAUDRY demande si la collectivité a conscience que ce projet peut coûter beaucoup plus, compte tenu du contexte économique actuel. Monsieur le Maire répond que si le coût des travaux était beaucoup plus important, le conseil d'administration de l'EHPAD ne pourrait pas contracter d'emprunt au-delà de ses capacités de remboursement.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un groupement de commandes serait constitué avec l'EHPAD, la CA Saint-Lô Agglo et la commune avec une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite du projet.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Acquisition de 2 tableaux blancs

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS souhaiterait acquérir des tableaux blancs pour l'école de la Joigne, en remplacement de 2 tableaux noirs. Le conseil y est favorable.

Faïence de la cuisine de la salle communale

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS signale que plusieurs carreaux de faïence de la cuisine de la salle communale sise 4 rue de Kergorlay se sont décollés à cause de l'humidité.

Elle souhaiterait par ailleurs que la cour et les rebords de fenêtres de cette même salle soient nettoyés avant les élections législatives.

Compte-rendu de la commission communication

Madame Marie-Pascale HOUBEN informe le conseil avoir sollicité 3 agences de communication pour définir une charte graphique et créer un site dédié pour la location de la salle multi-activités. Il faut

prévoir une enveloppe de 1500 à 3000 €. Elle précise avoir souhaité y ajouter une réflexion sur le site internet communal existant, ce qui porterait l'enveloppe à 5500 €. Cela permettrait de valoriser la salle multi-activités, d'harmoniser le site internet et de développer une opération de communication cohérente pour l'ensemble de la commune.

Elle précise que la commission communication se réunit ce mardi 03/05. Elle présentera au conseil les différentes propositions.

Elle informe de la nécessité de revoir la délibération fixant les tarifs de location de la salle multi-activités pour plus de clarté.

Illuminations de Noël

Madame Claude CARAU COUVREUR souhaiterait faire le point sur les illuminations de Noël : le stock, les réparations à prévoir éventuellement ; elle propose à Messieurs Gérard DUVAL et Sylvain LENGRONNE une réunion le 16/05.

Elle informe avoir demandé des devis pour louer les motifs et précise qu'il faut compter 14000 € pour la totalité de ceux-ci (fourniture et installation).

Arbre mort à remplacer

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil qu'un arbre mort sera à remplacer rue de la Pommeraie.

Logement 02 la Pérelle

Monsieur Gildas BAUDRY demande quel est le devenir de la maison d'habitation sise 2 la Pérelle. Monsieur le Maire répond qu'il est à l'écoute des éventuelles suggestions de la part des conseillers.

Réserve incendie de la zone artisanale

Monsieur Michel BUOT informe le conseil que la réserve incendie située sur la zone artisanale a été vidée ; le mécanisme de pompage est hors service. Monsieur Sébastien DUPARD se propose de venir avec le fourgon et de voir s'il y a une fuite.

Entretien des chemins de randonnée

Monsieur François OSMOND présente un devis d'IPE Environnement d'un montant de 3405 € TTC pour l'entretien des chemins de randonnée.

Il informe avoir également demandé un devis pour « ouvrir » le chemin qui part de la ZA vers la rue des Saults (déblaiement des souches et du bois mort), et un devis à Guillaume AUBREE pour en faire l'entretien (éparage).

Organisation des bureaux élections législatives

Monsieur le Maire recense les conseillers disponibles les dimanches 12 et 19 juin prochains pour tenir

les bureaux des élections législatives.

Réfection des vitraux de l'église de Canisy

Monsieur Sylvain LENGRONNE informe le conseil que la paroisse Sainte Marie devrait participer financièrement à la réfection des vitraux de l'église de Canisy et faire un don de 1700 € à la commune.

Agenda

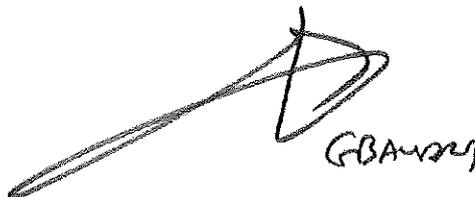
- Commémoration du 08 mai : dépôt de gerbe aux monuments aux morts.
- Tournoi de foot du 08 mai à Gourfaleur.
- Comice Agricole : vendredi 10 juin à la salle multi-activités ; vin d'honneur offert par la commune le midi.
- Représentation de l'école de musique Canisy-Marigny le vendredi 10 juin sur le parvis de la salle multi-activités à 18h00.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,



le secrétaire de séance,



GBANDY